



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GRIMAUULT Jean-Louis, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, SAULGRAIN Henri, WARY Grégory

EXCUSES : GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, ROSEAU Sylvie, STROESSER Delphine

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Henri SAULGRAIN

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-48 DU 30-06

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAPEYRONIE Yann, 1er Adjoint, doit procéder au vote du compte administratif dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le 1er Adjoint présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Investissement : Dépenses 349 626.74 € ; Recettes 302 475.14 € ; RAR 15 434.12 €

Fonctionnement : Dépenses 1 022 464.90 € ; Recettes : 1 297 905.75 €

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le 1er Adjoint propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'année 2024.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le 1er Adjoint approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Henri SAULGRAIN**

Etriché, le 1^{er} juillet 2025

**Pour le Maire absent, Le 1^{er} Adjoint
Yann LAPEYRONIE**

